

**À l'intérieur :**

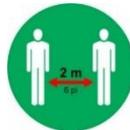
Page 1 : Date de conseil et ouverture du bureau municipal  
Page 2: Avis publics



Prendre note que la prochaine séance du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand sera à huis clos, lundi le 7 septembre à 19h30, à l'hôtel de ville. Les séances peuvent être écoutés dès le lendemain à l'adresse suivante: <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/municipalite/conseil-municipal.html>.

## Directives d'ouverture du bureau municipal

Attendre sur les pastilles de 2 mètres



- 1 personne à la fois dans l'entrée; sonnez et attendez qu'on débarre la porte.
- 2 personnes maximum à l'intérieur
- Désinfection des mains et masque obligatoire

### **Nos heures d'ouverture sont :**

**Lundi** : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

**Mardi** : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

**Mercredi** : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

**Jedi** : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

**Vendredi** : Fermé

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Avis public est par la présente, donné par le soussigné qu'une demande pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspecteur municipal de la municipalité en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit avant la séance du conseil qui aura lieu à huit-clos le 20 aout 2020 à 19h30 à l'hôtel de ville au 8A place de l'église.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du soussigné à la même adresse avant ladite séance

Nature et effet de la dérogation mineure demandée.

**Le propriétaire veut régulariser le lotissement du terrain formé des lots 4451975 et 6266948 afin d'y faire la construction d'une résidence. Raison de la demande : La règlementation d'urbanisme prévoit une profondeur de 50m pour un terrain sans réseau situé entre un cours d'eau et une rue publique et à l'extérieur du périmètre urbain La profondeur observée est de 48.3 soit 1.7 mètre de moins.**

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, ce sixième jour d'aout deux mille vingt

Annick Lavoie directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe



**Si vous avez des questions à poser au conseil municipal, vous pouvez les envoyer par écrit par la poste au 8A place de l'Église, G0J 2W0, par courriel [stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca) ou au bureau, aux heures d'ouverture suivante :**

Lundi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mardi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mercredi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Jeudi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Vendredi : Fermé